

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Date de convocation

Le 29 Mars 2023

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

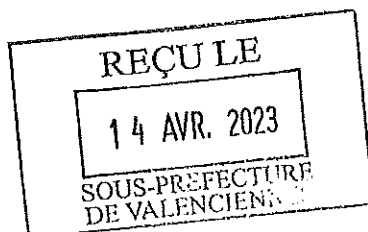
Présents..... 10

Votants..... 11

DL-2023-07

Objet

Compte Administratif
2022



L'An Deux Mille Vingt trois, le Douze Avril à Dix-Huit Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président.

Étaient Présents :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Madame Alice DONNET, (donne procuration à Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Monsieur Frédéric DEROT,

Étaient Absents :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Trésorier Principal transmis par les services de la trésorerie principale,

Vu les résultats dégagés du compte de gestion 2021 et repris dans les résultats reportés du compte administratif 2022,

Vu le Compte Administratif 2022 présenté par le Président du Conseil d'Administration, Considérant que les résultats de l'exercice du compte administratif et du compte de gestion 2022 sont identiques

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 12 Avril 2023

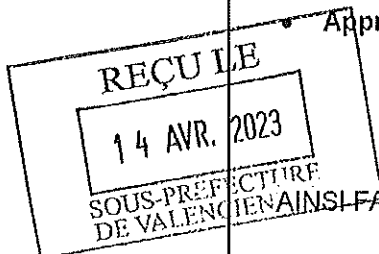
Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver le compte administratif 2022, joint en annexe, arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations De L'Exercice	Section de Fonctionnement	389 752,26 €	501 651,03 €
	Section d'Investissement		
Reports de l'exercice N-1	Report en section de Fonctionnement (002)		38 667,86 €
	Report en section d'investissement (001)		3 795,81 €
TOTAL (réalisation + reports)		389 752,26 €	544 114,80 €

Le Conseil d'Administration,
 Oui l'exposé de Monsieur Le Président,
 A L'UNANIMITE,
 Après en avoir délibéré,

• Approuve le Compte Administratif 2022.

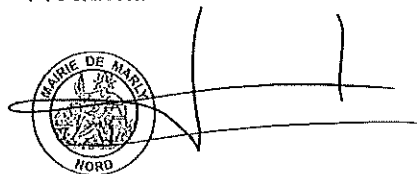


FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS



Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
 Président.



Affiché le
 Transmis en Sous-préfecture le 14.04.2023..
 Document exécutoire à compter du
 Notifié à l'intéressé le
 Publiée le 18/04/2023